
Communiqué de presse

Déclaration de la Société cynologique suisse (SCS) concernant l'affaire de protection des animaux à Ramiswil (SO).

Jeudi et vendredi derniers, le service vétérinaire du canton de Soleure, en collaboration avec la police cantonale, a procédé à la saisie du cheptel d'une ferme à Ramiswil. Cette intervention faisait suite à de nombreuses informations faisant état de violations graves de la loi sur la protection des animaux. Ce que les forces d'intervention ont découvert sur place est bouleversant : plus de 100 chiens, ainsi que plusieurs dizaines de chevaux et de chèvres, vivaient dans des conditions inacceptables. Les chiens étaient dans un état de santé et de nutrition si mauvais qu'ils n'avaient aucune chance de guérir. C'est le cœur lourd que les autorités ont dû faire euthanasier de nombreux animaux sur place. Cette décision est l'une des plus difficiles que les professionnels doivent prendre, et elle témoigne de l'ampleur de cette tragédie.

Nous regrettons profondément ce qui s'est passé à Ramiswil. Ces événements nous touchent profondément.

Nous avons immédiatement proposé notre aide au service vétérinaire, au cas où il aurait besoin d'un soutien supplémentaire dans le domaine canin. Aucune des personnes impliquées n'était membre de la Société Cynologique Suisse, n'exerçait d'activité d'élevage contrôlée par nos soins ou n'avait déclaré posséder un chien dans notre livre d'origine.

Selon nous, de nombreux éléments indiquent qu'une personne, apparemment animée par le désir de « faire quelque chose de bien » pour la protection des animaux, a accumulé et multiplié les chiens sans se rendre compte des conséquences et de l'immense responsabilité que cela impliquait. Ce comportement inapproprié a finalement conduit à cette situation tragique.

Les bases légales en Suisse permettant d'intervenir dans de tels cas sont, en principe, bonnes. Cependant, leur application présente des faiblesses. Nous estimons donc que les services vétérinaires, en tant qu'autorités d'exécution compétentes, doivent être renforcés. Une chose est claire : la responsabilité de ce qui s'est passé incombe uniquement à la personne concernée, qui doit en répondre.

Nous comprenons parfaitement l'indignation de la population face à l'euthanasie de plus de 100 chiens, et nous la partageons entièrement. Toutefois, comme nous ne connaissons pas les détails de l'affaire, nous ne commenterons pas la décision du service vétérinaire du canton de Soleure. Plusieurs scénarios sont possibles, comme des maladies contagieuses, une négligence extrême ou des troubles graves du comportement (privation), qui peuvent influencer et justifier une mesure aussi drastique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne connaissons pas les bases concrètes de cette décision. Nous sommes toutefois convaincus que le service vétérinaire du

canton de Soleure a pris cette décision en toute bonne foi et dans le respect des dispositions légales.

Nous observons avec inquiétude le développement d'un nombre croissant d'organisations qui maintiennent des centres d'accueil décentralisés actifs dans le domaine de la protection des animaux, parfois dirigés par des personnes qui n'ont pas de formation ou autorisation suffisantes. Cela peut favoriser de telles situations.

Nous invitons toutes les personnes engagées dans la protection des animaux à se tourner vers des organisations contrôlées et certifiées, et à s'assurer que les centres d'accueil disposent des compétences et des autorisations professionnelles nécessaires. C'est le seul moyen d'éviter que des animaux souffrent malgré de bonnes intentions, en raison d'une surcharge de travail ou d'un manque de connaissances spécialisées.

Si vous n'êtes pas sûr du sérieux et de la fiabilité d'une organisation de protection des animaux, vous pouvez vous adresser à la Protection suisse des animaux (PSA). La PSA vous aidera à reconnaître les organisations dignes de confiance et à éviter les structures douteuses.

Contact pour les demandes des médias:

Société Cynologique Suisse SCS:

Canton de Soleure Service de presse du Conseil d'État:

Protection suisse des animaux PSA:

info@skg.ch

kommunikation@sk.so.ch

sts@tierschutz.com